



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Panthéon

Question orale n° 1367

Texte de la question

M. Jean Tiberi appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur un monument. Monument emblématique de la Nation, le Panthéon a toujours été, depuis sa construction à la fin du XVIIIe siècle, un objet d'études et d'inquiétudes. Dès son achèvement, malgré les transformations successives inhérentes aux changements de régimes politiques et en dépit de nombreuses difficultés, l'État a toujours beaucoup investi dans cet édifice. Cependant, au cours des dernières décennies, des problèmes sont apparus et il est aujourd'hui indispensable d'y remédier rapidement. Plusieurs chutes de pierres constatées au milieu des années 1980 ont nécessité des campagnes de travaux qui ont permis de ralentir, voire de stopper, le processus de dégradation en jugulant en grande partie les altérations liées aux importantes infiltrations d'eau. Un plan directeur d'actions a été mis en oeuvre qui prend en compte notamment la restauration du tambour et du dôme, structures complexes fragilisées au fil des siècles, surtout depuis la tempête de 1999. Il lui demande si la mise en place d'un échéancier est envisagée et de lui en communiquer le calendrier.

Texte de la réponse

RÉNOVATION DU PANTHÉON

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Tiberi, pour exposer sa question, n° 1367, relative à la rénovation du Panthéon à Paris.

M. Jean Tiberi. Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, ma question s'adresse au ministre de la culture et de la communication. Monument emblématique de la nation, le Panthéon a toujours été, depuis sa construction à la fin du XVIIIe siècle, un objet d'études et d'inquiétudes. Dès son achèvement, malgré les transformations successives inhérentes aux changements de régimes politiques et en dépit de nombreuses difficultés, l'État a toujours beaucoup investi dans cet édifice.

Cependant, au cours des dernières décennies, des problèmes sont apparus et il est aujourd'hui indispensable d'y remédier rapidement. Plusieurs chutes de pierres constatées au milieu des années 1980 ont nécessité des campagnes de travaux qui ont permis de ralentir, voire de stopper, le processus de dégradation en jugulant en grande partie les altérations liées aux importantes infiltrations d'eau.

Un plan directeur d'actions a été mis en oeuvre. Il prend en compte notamment la restauration du tambour et du dôme, structures complexes fragilisées au fil des siècles, surtout depuis la tempête de 1999. Un échéancier doit être mis en place par les services du ministère. Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous donc éclairer la représentation nationale sur son calendrier ? Il s'agit bien entendu d'une priorité, même si nous connaissons les contraintes budgétaires actuelles.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale*. Monsieur le député, c'est le ministre de la culture qui vous répond par ma voix.

Le ministre de la culture est parfaitement conscient de la nécessité d'assurer la conservation du Panthéon. Cet édifice, remis en dotation au Centre des monuments nationaux présente depuis une quinzaine d'années des

désordres qui ont fait craindre d'importants problèmes structurels et ont conduit à restreindre le circuit de visite proposé au public. L'État a conduit des travaux de restauration des couvertures périphériques, qui se sont achevés en 2009 ainsi que le nettoyage des sols de la nef, aujourd'hui terminé.

Toutefois, si ces travaux ont pu, jusqu'alors, être menés par tranches successives de moyenne importance, le programme à conduire désormais nécessite de mobiliser des moyens tout autres.

Le schéma directeur de restauration du monument établi en 2007 par le Service national des travaux, alors en charge des travaux sur le monument, a, sur la base des études préliminaires menées par l'architecte en chef des monuments historiques, évalué ainsi à près de 90 millions d'euros les travaux de restauration à programmer sur le Panthéon.

Cette campagne de restauration a été découpée en six phases ou priorités, classées par ordre d'urgence de conservation du monument et de sécurité. Les première et deuxième phases, évaluées au total à 26 millions d'euros, portent sur la restauration de la couverture du lanternon, de la colonnade du dôme et de la restauration de la colonnade du péristyle d'accès.

Le Centre des monuments nationaux, désormais maître d'ouvrage de la restauration des monuments nationaux en application des nouvelles compétences statutaires qui lui sont confiées par le décret n° 2007-532 du 6 avril 2007, a commandé en 2010 à l'architecte en chef des monuments historiques un projet architectural et technique pour la restauration de la couverture du dôme et le diagnostic pour la restauration du péristyle. Ce projet devrait être rendu courant 2011 et permettra de déterminer précisément le découpage des travaux qui devront avoir lieu entre 2012 et 2014.

Les modalités et le calendrier de financement des deux phases seront négociés entre l'établissement public et les ministères chargés de la culture et du budget qui assurent la tutelle de l'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1367

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1596

Réponse publiée le : 4 mars 2011, page 1474

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 février 2011